

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2008

CREATION D'UNE PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE - (n° 1318)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay, Mme Crozon, Mme Fourneyron
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les modalités de l'entretien de pré-orientation et de motivation avec l'étudiant avant l'inscription en première année de médecine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport Bach propose que les étudiants et les lycéens soient mieux informés de la difficulté et de la longueur de chaque filière des métiers de la santé. De nombreux étudiants s'inscrivent en première année de médecine. Chaque année, seule une minorité de ces étudiants franchissent l'obstacle du concours ouvrant l'entrée à la deuxième année.

L'information faite aux lycéens devrait être faite dès la seconde et plus particulièrement en terminale avant l'inscription en faculté de médecine afin d'assurer une meilleure orientation en fonction des capacités et des vocations de chacun.